

REGLEMENT 2025 du CHALLENGE ALAIN JOLY

Le Challenge qui porte le nom du Président fondateur du LO SANCHEY est une manifestation d'orientation à pied ouverte à tous publics

Art 1 : Il se déroule sur la journée du jeudi 8 mai en deux étapes. Un circuit en forêt le matin et un circuit urbain l'après-midi.

Les circuits sont chronométrés avec classement en fonction de la licence FFCO.

Pour être classés les non licenciés devront signer le questionnaire de santé présenté à l'accueil.

Art 2 : Classement du Challenge, par addition des places sur les mêmes circuits :

- Dames de 16 ans et moins et Dames de 17 ans et plus
- Hommes de 16 et moins et Hommes de 17 ans et plus.

Art 3 : Les participants doivent respecter le code de la route et l'environnement : Les zones interdites (hachurées en rouge sur la carte) et les propriétés privées (en couleur vert foncé sur la carte). Ils ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules, lors des traversées de routes ou dans le village et doivent respecter les autres usagers (coureurs, cyclistes, randonneurs...).

Art 4 : Les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte en pointillé doivent être impérativement respectés.

Art 5 : Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs.

Art 6 : Les horaires de départ sont libres entre 10 et 11h30 le matin et entre 14 et 15h30 l'après-midi.

Art 7 : Le passage par l'arrivée et par l'accueil est obligatoire, même en cas d'abandon.

Art 8 : Les circuits sont fermés à 12h30 le matin et 16h30 l'après-midi. Passé ces horaires, les balises seront ramassées, les participants devront rejoindre l'accueil afin de prévenir de leur retour.

Art 9 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident, mais également en cas de vol d'effets personnels.

Art 10 : Tarifs d'inscription = 7 € pour participer à une des 2 courses et 12 € pour les 2 courses.